

Tarifs du transport de l'électricité sur le réseau national d'électricité

Ce tarif est appliqué uniquement pour les autoproducteurs de l'énergie électrique à partir d'une installation de cogénération économe en énergie ou des énergies renouvelables.

Le tarif de transport de l'énergie électrique est : 7 Millimes/kWh.

Remarque : Ce tarif est majoré de 18 % au titre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.